Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 079-217900943-20250626-2025_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Prêt crédit relais Pré-financement FCTVA / Subvention : Construction d'une chaufferie bois à l'Espace Carmin

Le vingt-six Juin deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

Présents : Christine SOULARD - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT - Sébastien PLAUD - Carine BLANCHARD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU – Jacques PEROCHON - Myriam GERMAIN - Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Jean-Marie BIRTÈGUE

Secrétaire : Dominique LIAULT

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 70 000 EUROS

Cet emprunt aura une durée totale de 2 ans

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement ET paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables trimestriellement au taux FIXE de 2.65 % l'an.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 150 EUROS.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dûs seront prélevés à la date du remboursement anticipé.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.
L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Mme Chrsitine SOULARD, Maire de Clessé, est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 079-217900943-20250626-2025_41-DE

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus
Publié ce jour
Certifié exécutoire

Le Maire :

MAIRIE DE CLESSE
79 (Deux-Sèvres)

Le Secrétaire de séance :